

BLACKJACK FINI POUR PLANCHERS A PLANCHES NOIRES

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé  Réactivité Danger spécifique	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé 1 Risques d'incendie 0 Réactivité 0
Vêtement: Aucun requis de protection	Apparence Noir. Émulsion. Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux.		

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	BLACKJACK FINI POUR PLANCHERS A PLANCHES NOIRES		Code	14642
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.		PMS#	3303867
FTSS#	F-00016002		Date de validation	4/2/2004
Siège social aux É.U. JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	Siège social au Canada JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131		Date d'impression	4/2/2004
			Remplace	11/14/2003
			En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Noir de charbon	1333-86-4	< 1.0	ACGIH TLV (États-Unis). TWA: 3.5 mg/m ³ Non disponible.	Non disponible.
Phosphate de Tributoxyéthyle	78-51-3	1-5		ORALE (DL50): Aiguë: 3000 mg/kg [Rat]. 3000 mg/kg [Cochon d'Inde]. 500 mg/kg [Souris].
Phtalate dibutylique	84-74-2	1-5	OSHA (États-Unis). TWA: 5 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 5 mg/m ³	ORALE (DL50): Aiguë: 8000 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 20940 mg/kg [Lapin].
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	1-5	OSHA (États-Unis). Peau TWA: 600 mg/m ³ STEL: 900 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). Peau TWA: 606 mg/m ³ STEL: 909 mg/m ³	ORALE (DL50): Aiguë: 5119 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9480 mg/kg [Lapin].
Diethylene Glycol Monomethyl Ether	111-77-3	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Polymère acryliques (Non-dangereux)		10-30	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	30-60	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Peut irriter modérément les yeux.

Peau Peut irriter modérément la peau.

Inhalation Inconnu.

Ingestion Inconnu.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Inconnu.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec la peau Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Notes au physicien Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit Inconnu.

Points d'éclair Coupe fermée: >93.333°C (200°F).

Produits de la combustion Inconnu.

Appareils et méthodes de lutte contre les incendies Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.

Special Remarks on Fire and Explosion Hazards Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention Éviter le contact avec la peau et les yeux.
POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.

Entreposage Protéger du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
Protection personnelle	
Yeux	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Mains	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide. (Émulsion.)
Odeur	Ammoniacal.
Couleur	Noir. (Foncée.)
pH	
Gravité Spécifique	1.03
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Solubilité dans l'eau	Complete.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition
Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CWA (Clean Water Act) 307: Phtalate dibutylique
 CWA (Clean Water Act) 311: Phtalate dibutylique
 CERCLA : Substances dangereuses.: Diethylene Glycol Monomethyl Ether, Phtalate dibutylique

état New Jersey - Liste des déversements: Diethylene Glycol Monomethyl Ether, Phtalate dibutylique, Tributoxyethyl phosphate
 New Jersey: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Diethylene Glycol Monomethyl Ether, Phtalate dibutylique, Tributoxyethyl phosphate
 Massachussetts - Liste des déversements: Diethylene Glycol Monomethyl Ether, Phtalate dibutylique
 Massachussetts RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Diethylene Glycol Monomethyl Ether, Phtalate dibutylique, Tributoxyethyl phosphate
 Pennsylvanie RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Diethylene Glycol Monomethyl Ether, Phtalate dibutylique, Tributoxyethyl phosphate

Ce produit contient un produit chimique connu dans l'état de Californie comme étant une cause du cancer, de malformations congénitales ou de troubles reproductrices.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: Phtalate dibutylique.

SIMDUT Classification Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres MSDS Serial Range: 1-2
considérations
spéciales

Version 2

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.